

Image not found or type unknown



Préavis d'un mois ou trois mois?

Par **landaisjulie**, le **15/02/2010** à **14:46**

Bonjour, rnj'étais à 100% en CDD dans une structure qui m'a ensuite fait signé un CDI à 20%. on m'a proposé un poste a 100% dans une autre ville et j'ai donc démissionné de mon 20% pour aller travailler à 100km de mon domicile. Puis-je bénéficier d'un mois de préavis de logement ou dois-je respecter 3 mois ?Merci